

Fiche pratique la-vie-scolaire

# La facture de régularisation



la-vie-scolaire  
by Axess

## Définition d'une facture de régularisation

Une facture de régularisation est :

- Une véritable facture
- Un complément pour mettre à jour la situation d'une famille à facturer (rajout de frais, changement de régime, facturation exceptionnelle...)
- Un calcul automatique du nouveau solde lissé sur le nombre d'échéances restantes

Comment définir une facture standard par rapport à une facture de régularisation ?

- Indiquez le mode « Standard » ou « Régularisation » dans le planning des factures (Facturation > Facture)

Planning factures						
Type	Mode	Code	Nom	Journal	Dossier comptable	Date facture
1	Standard	TRIM1	Trimestre 1	VE	Facturation Familles	15/09/2021
1	Régularisation	REGTRIM1	Régl Trimestre 1	VE	Facturation Familles	18/09/2021
1	Standard	TRIM2	Trimestre 2	VE	Facturation Familles	18/12/2021
1	Standard	TRIM3	Trimestre 3	VE	Facturation Familles	18/03/2022

## Principes d'une facture de régularisation

La facture de régularisation d'un facturé se base sur sa dernière facture standard générée (de même type de facture et de même dossier comptable que la facture standard).

=> Une même facture de régularisation ne se basera donc pas forcément sur la même facture standard d'un facturé à un autre.

- **Nombre d'échéances d'une facture de régularisation** = nombre d'échéances restantes strictement postérieures à la date de facture de la facture de régularisation

*Cas particuliers :*

- il n'existe pas de facture standard sur laquelle se baser
- aucune échéance de la facture standard n'est strictement postérieure à la date de la facture de régularisation

=> Dans ces 2 cas on crée 1 seule échéance pour la facture de régularisation.

- **Montant des échéances** : le montant total de la facture de régularisation est lissé sur le nombre d'échéances de la facture de régularisation (centimes reportés sur la 1ère échéance de régularisation)

# Principes d'une facture de régularisation

- **Dates des échéances** : elles sont identiques à celles de l'échéancier de la facture standard sur laquelle la facture de régularisation s'appuie.

Si l'échéancier de la facture de régularisation n'a pas le même nombre d'échéances que celui de la facture standard sur laquelle il se base, on reprend les dates des échéances de la facture standard strictement postérieures à la date de la facture de régularisation.

On ne tient pas compte de l'état de règlement des échéances, (réglées, non réglées, partiellement réglées).

*Cas particuliers :*

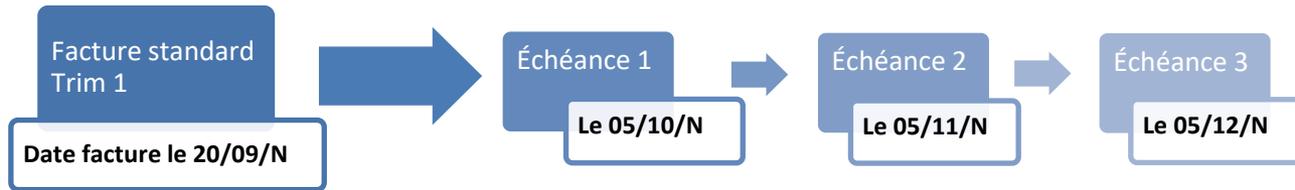
- il n'existe pas de facture standard sur laquelle se baser
- aucune échéance de la facture standard n'est strictement postérieure à la date de la facture de régularisation

=> Dans ces 2 cas, la date de l'échéance de la facture de régularisation est la date de la facture de régularisation + 10 jours.

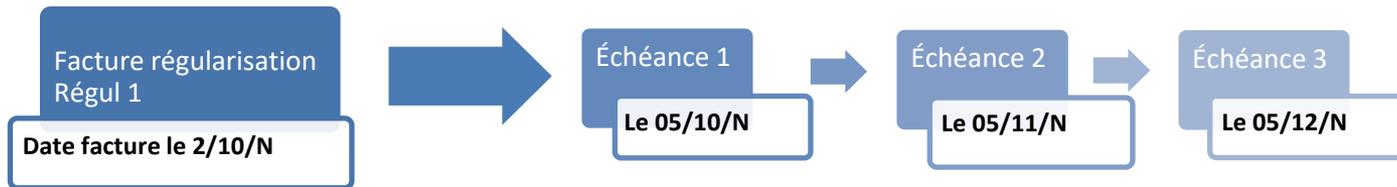
Si la <date de la facture de régularisation + 10 jours> dépasse le 31/8 de l'exercice en cours alors la date de l'échéance de la facture de régularisation = 31/8 de l'exercice en cours.

# Exemples

Tous les exemples abordés sont basés sur la facture standard de M. Durand Robert définie ainsi :



Cas 1 - Régul 1 avec une date de facture antérieure à l'échéance 1 de la facture standard

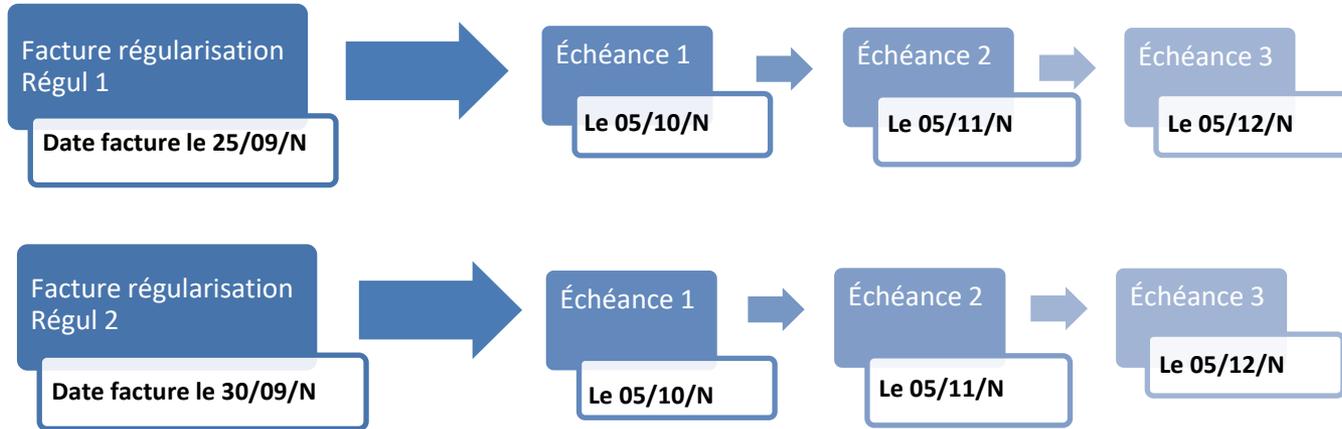


Cas 2 - Régul 1 avec une date de facture postérieure à l'échéance 1 de la facture standard

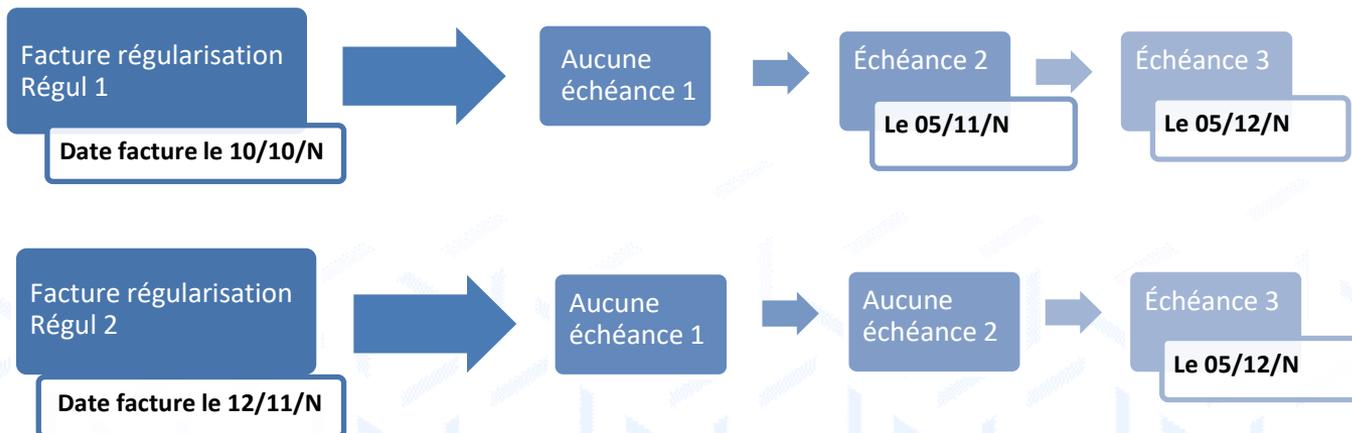


# Exemples

## Cas 3 - Régul 1 et Régul 2 avec une date de facture antérieure à l'échéance 1 de la facture standard



## Cas 4 - Régul 1 avec une date de facture antérieure à l'échéance 1 de la facture standard et Régul 2 avec une date de facture postérieure à l'échéance 2 de la facture standard





# AXESS

Digital & Business Experts

[www.axess.fr](http://www.axess.fr)